



Règlement du concours photo organisé par la bibliothèque municipale de Saint-Senoux

Dans le cadre du temps fort du réseau des bibliothèques des Vallons d'octobre 2026 « Promenons dans les Vallons », la bibliothèque de Saint-Senoux organise un concours photo.

Thème du concours photo : Au cœur des bois et forêts

Ce concours se déroule du **1^{er} juillet au 15 septembre 2026**

Les participants seront répartis en 3 catégories :

Catégorie 1 : Enfants de 6 ans à 10 ans

Catégorie 2 : Jeunes de 11 ans à 15 ans

Catégorie 3 : Jeunes de 16 ans et + et adultes

Article 1 : Conditions générales de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants d'Ille et Vilaine à l'exclusion des membres du jury.

Ce jury est composé d'un enfant de chaque école, de 2 élu.e.s, de 2 habitant.e.s, de 2 bénévoles de la bibliothèque et de la bibliothécaire.

Le concours est réservé aux photographes amateurs.

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque pour y participer.

Les photos ne devront pas être retouchées ni faire l'objet d'un montage numérique.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété intellectuelle. A ce titre, les participants s'engagent à céder les droits d'utilisation de la photo à la commune de Saint-Senoux et consentent à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication pour une durée de 5 ans.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

Article 2 : Modalités

Les candidats peuvent participer dans la limite d'une photographie par participant.

La photo proposée ne doit pas avoir fait l'objet d'un précédent concours.

En cas de participations multiples, seule la première participation reçue sera prise en compte. La tentative d'inscriptions multiples pourra entraîner l'exclusion du participant et l'annulation de ses éventuels gains.

Les participants devront remplir un bulletin de participation.

Les mineurs devront joindre à leur participation une autorisation parentale.

La photo, le bulletin de participation et l'autorisation parentale seront envoyés par mail à mediatheque@saintsenoux.fr entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre minuit. Toute participation effectuée après la date limite du jeu concours sera considérée comme nulle.

Le règlement, le bulletin de participation et l'autorisation parentale sont disponibles en bibliothèque ou téléchargeables aux adresses suivantes :

<https://www.intramuros.org/saint-senoux>

<https://www.saintsenoux.fr/>

Vous devez renommer votre photo de cette façon : NOM.Prénom

La photographie doit être envoyée en format JPG / JPEG 300 dpi.

La bibliothèque se charge de la reproduction photographique sur papier photo des photographies.

Toutes les photos seront exposées au format 9*13 cm à la bibliothèque pendant le temps fort du réseau des Bibliothèques des Vallons, « Promenons-nous dans les Vallons » au mois d'octobre.

Elles seront soumises au vote des usagers de la bibliothèque. À l'issue de ce scrutin, le jury se réunira pour délibérer en tenant compte du vote des usagers. La sélection finale tiendra compte à hauteur de 20 % des résultats du vote des usagers et à hauteur de 80 % de l'appréciation du jury.

Les photographies lauréates seront reproduites au format 20*30 cm et exposées à la bibliothèque pendant le mois de novembre.

Les participants pourront s'ils le souhaitent récupérer leur cliché imprimé au format 9*13cm à la fin de la période d'exposition.

Article 3 : Critères de sélection

Les photographies des candidats seront évaluées sur les qualités techniques et artistiques, sur leur originalité ainsi que sur leur pertinence par rapport au thème retenu.

Les photographies devront obligatoirement respecter le thème du concours.

La commune de Saint-Senoux se réserve le droit d'exclure toute participation si elle estime que le contenu apporté par le participant ou tout élément de sa participation est contraire à l'ordre public aux bonnes mœurs, au respect du droit de propriété intellectuelle, du respect du droit à l'image des personnes et des biens mais également au respect des thèmes proposés.

Article 4 : Prix et récompenses

Pour chaque catégorie, 1 gagnant sera sélectionné.

Les gagnants de chaque catégorie recevront une carte cadeau de la librairie Refuge de Guichen d'une valeur de 20€ et leur photo au format 20*30cm.

Les gagnants seront avisés personnellement et devront aller chercher leur gain à la bibliothèque de Saint-Senoux.

Article 5 : Fraudes

L'organisateur se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 6 - Modification du règlement

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il se réserve également le droit de modifier les prix et récompenses, si nécessaire, en fonction du nombre de candidatures effectives par catégories.

L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site internet du réseau des bibliothèques.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement du concours. Notamment, l'organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. En outre, l'organisateur n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'organisateur ;
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Articles 8 – Informatiques et libertés

Protection des données personnelles (RGPD)

Les informations personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la gestion du concours, ainsi que pour contacter les lauréats. Elles sont traitées par la bibliothèque municipale dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du concours puis supprimées. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition concernant ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés auprès de la bibliothèque municipale à l'adresse indiquée dans le présent règlement.

Article 9 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à Mairie de Saint-Senoux 11 rue des Trois Huchet – 35580 Saint-Senoux.

L'Organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège de l'Organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu, soit après le 15 octobre 2026.

Article 10 – Informations générales

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Article 11 :

La participation au concours de photographies implique l'acceptation du présent règlement.

Date limite d'envoi des photos : 15/09/2026 à minuit

Règlement, bulletin de participation et autorisation parentale disponibles à la bibliothèque et téléchargeables sur les sites suivants :

<http://www.saintsenoux.fr>
<https://intramuros.org/saint-senoux>

Adresse

Bibliothèque municipale
22 rue des bateliers
35580 Saint-Senoux
mediatheque@saintsenoux.fr

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 16h30 à 17h30
Mercredi : 10h30-12h et 15h-18h
Jeudi : 16h30-18h30
Samedi : 10h30-12h
1^{er} dimanche du mois : 10h30-12h



BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photo 2026 – Bibliothèque municipale de Saint-Senoux

1^{er} juillet – 15 septembre 2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

.....@.....

Date de naissance :/...../.....

- Je souhaite participer au concours photo de la bibliothèque municipale de Saint-Senoux qui se déroule du 1^{er} juillet au 15 septembre 2026.

- Je déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions.

- J'autorise la commune de Saint-Senoux à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition.

Fait à le/...../.....

Signature du candidat :